

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ANSE**

Séance du 30/10/2023

OBJET : Signature d'une convention cadre de partenariat inter-médiathèque

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 25

Nombre d'exprimés : 27

Date convocation 24/10/2023

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, salle du Conseil Municipal, le trente octobre deux mille vingt-trois à dix-neuf heures, sous la présidence de Daniel POMERET, Maire.

Etaient présents :

Daniel POMERET, Jean-Luc LAFOND, Claire ROSIER, Xavier FELIX, Marie-Claire PAQUET, Luc FERJULE, Nathalie HERAUD, Max DURMARQUE, Liliane BLAISE (maire-adjoints)

Christophe MONTANTEME, Marie-Hélène BERNARD, Karim MOYENIN OUARDI, Pascal ANTHOINE, Emmanuelle SCHARFF, Pierre REBUT, Ludivine CHIERICI, Fabrice MORICHON, Roseline MHARI AGOURRAME, Stéphane DUTHEIL, Sandrine TROUSSIEUX, Christophe DEBIZE, Carine RANSEAU, Gilbert PRIGENT, Bruno PONNET, Ouda MECHAIN,

Procurations :

Céline BABUS à Emmanuelle SCHARFF
Didier RICHERD à Daniel POMERET

Excusés

Linda BEGGUI
Alexis VERMOREL

Bénédicte ROGER-CERTHOUX Directrice Générale des services assiste au conseil en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Jean-Luc LAFOND est désigné secrétaire de séance.

Marie-Claire PAQUET expose que les communes membres de la Communauté du Beaujolais Pierres Dorées offrent à l'échelle de leur territoire respectif un égal accès à la culture par le biais, notamment, de leurs bibliothèques municipales.

Ces dernières portent une ambition partagée à l'échelle du territoire, reflet des orientations politiques propres aux collectivités dont elles dépendent en matière culturelle, d'accès à la lecture publique et aux formes les plus variées d'approche des nouveaux médias.

Aussi, les communes signataires souhaitent-elles renforcer leurs interventions en ces différents domaines par le développement d'une coopération inter-bibliothèques fondée sur les grands principes énoncés par les textes suivants :

- Manifeste de l'UNESCO sur la bibliothèque publique adoptée en 1994,
- Code de déontologie du bibliothécaire adopté par le Conseil National de l'Association des Bibliothécaires de France le 23 mars 2003,
- Loi « Robert » du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique.

Il s'agit pour tous de porter des projets partagés à l'échelle d'un territoire cohérent afin d'optimiser des moyens matériels et humains.

C'est dans ce sens et avec ces objectifs que des communes de la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées, avec le soutien de la communauté de communes et de la Médiathèque Départementale du Rhône, ont décidé de conclure la présente convention-cadre de partenariat.

Par cette dernière, elles entendent exprimer leur volonté commune de développer une action collective de coopération, action qui pourrait aboutir, le cas échéant, à la mise en réseau des bibliothèques de la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées.

La présente Convention a pour objet de définir les principes généraux de la collaboration souhaitée entre les bibliothèques municipales du territoire en vue de renforcer le développement de la lecture publique à l'échelle de ce dernier.

Elle constitue une première étape institutionnalisée dans la coopération inter-bibliothèques voulue par les parties.

La présente convention est conclue pour une durée de trois années. Elle sera reconduite de façon expresse pour la même durée.

Au terme de ces trois ans, elle donnera lieu à un bilan des réflexions conduites et des actions menées. Ce bilan établi par le comité technique sera présenté à la Commission Culture de la CCBPD.

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des membres présents

1°) **APPROUVE** la convention cadre de partenariat inter-médiathèque

2°) **AUTORISE** Monsieur le Maire à la signer

3°) **CHARGE** Monsieur le Maire de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,
Rendue exécutoire le
Par transmission en Sous-préfecture
et affichage en Mairie.

Le Maire,
Damien POMERET



Le secrétaire

